



# Validation AEU

## Stage volontaire d'insertion professionnelle



2025-2026

Dans le cadre de ton cursus, tu réalises un stage volontaire d'insertion professionnelle.

Pour cela, tu as suivi la procédure de conventionnement et es inscrit à l'AEU Stage volontaire d'insertion professionnelle (AEU VIP). C'est ta scolarité qui t'inscrit à cette AEU. Celle-ci apparaîtra donc sur ton relevé de l'année.

Tu as donc accès au Moodle « AEU Stage volontaire d'insertion professionnelle ».

Si le module n'apparaît pas, vérifie auprès de ta scolarité si l'inscription pédagogique est bien faite. Si l'inscription est bien faite mais que tu n'as toujours pas accès au module, demande l'accès à l'adresse [aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr](mailto:aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr), en nous indiquant qu'il s'agit d'un stage VIP.

### L'évaluation du stage volontaire est obligatoire

Pour valider l'AEU, tu dois accéder à Moodle dès la fin de ton stage :

- Dans « Bilan de stage » : tu devras remplir 3 rubriques :**
  - ✓ Contexte du stage → par l'étudiant
  - ✓ Objectif / Missions / Activités
  - ✓ Ton point de vue sur le stage
- Dans « Bilan de stage » : tu trouveras un questionnaire d'évaluation à transmettre à ton tuteur-entreprise**
- Dans « Compétences transversales », tu devras compléter l'ensemble des questionnaires :**
  - ✓ Analyse et résolution de problème
  - ✓ Recherche et traitement de l'information
  - ✓ Méthode et organisation
  - ✓ Niveau relationnel
  - ✓ Communication
  - ✓ Environnement professionnel

**Si tu ne fais pas l'ensemble de ces démarches, ton AEU sera non validée et cela apparaîtra sur ton relevé de notes**

**Date limite : 31/08/2026**

Cette évaluation a été conçue comme une évaluation formative, c'est-à-dire pour te permettre de tirer pleinement profit de ton stage volontaire, et te préparer pour un suivant.

